



Vous voulez créer des ouvertures dans un bâtiment ancien pour apporter plus de lumière dans votre habitation. Une fenêtre se pense non seulement en fonction de ses besoins, mais également en fonction d'un tout, notamment de la façade. Plus votre attention portera sur cet équilibre, plus vos façades seront harmonieuses !

LES OUVERTURES

FICHE 4

En réhabilitation

- Éviter les ouvertures horizontales d'un seul tenant, souvent incompatibles avec la composition des façades
- Éviter les menuiseries en PVC, en raison du peu de modulation de couleur possible.

En cas de modification

- Éviter les proportions standardisées pour les portes et fenêtres et respecter les proportions existantes
- Pour augmenter la surface vitrée, préférer doubler une fenêtre existante par une autre fenêtre alignée au niveau du linteau et de l'allège
- En profiter pour installer des menuiseries et des vitrages isolants.

Important

- La création d'une ouverture est soumise à la règle des vues. Voir le Code Civil :
 - art. 674 : les distances requises pour ériger une construction
 - art. 675 à art. 680 : les vues sur le voisinage.

Les couleurs des menuiseries

- Éviter de laisser les menuiseries bois avec leur couleur naturelle ou lasurée
- Peindre les menuiseries de couleur uniforme et non vive (pour une perception simple de la façade)
- Laisser les encadrements d'ouverture de couleur naturelle en les décapant par un sablage doux et complété par un badigeon.

LE TRAITEMENT DES OUVERTURES EXISTANTES

S'il est conseillé de reprendre à l'identique les ouvertures existantes d'un logement ancien, la modification d'une porte d'écurie, et plus encore d'une porte de grange ne fait pas référence à des modèles : un nouveau dispositif est à inventer et à créer. Il devra simplement respecter "l'histoire" de la construction sur laquelle il se greffe et cette histoire doit rester lisible : pour cela, les ouvertures ne doivent jamais être murées ou dénaturées par un remplissage partiel. Les encadrements et les proportions doivent être préservés.

LES MENUISERIES EXTÉRIEURES

Les baies réalisées dans les murs de façade permettent d'apporter à l'intérieur du bâtiment éclairage, vue et aération. Elles sont munies de châssis fixes ou ouvrants, décomposés en parties vitrées et pleines : une échelle de détails qu'il est important de conserver pour le bâti ancien.

Autrefois, les menuiseries étaient uniquement en bois, avec une découpe en quatre ou six carreaux.

Les portes anciennes étaient pleines, avec une imposte pour permettre à la lumière d'éclairer l'intérieur. Les coloris présents sur les menuiseries anciennes étaient le plus souvent de ton clair.

Aujourd'hui, les fenêtres sont remplacées par des fenêtres à vitrage isolant en bois, en aluminium, en acier et en PVC.

Ces dernières années, les menuiseries en PVC ont connu une forte augmentation apportant une banalisation et un appauvrissement des façades : choix restreint des couleurs.

Les encadrements (linteaux, jambages, allèges...) participent également à la mise en valeur de la baie et donnent un rythme à la façade par un contraste de couleur et/ou de matériau (pierre, brique...).



1. Choix d'un linteau métallique
2. Porte pleine et imposte vitrée
3. Linteaux en pierre et volets bois
4. Fenêtre à 6 carreaux et volets bois
5. Respecter la verticalité de la baie



6. Notion de pleins et de vides
7. Fenêtres en bois dans le bâti ancien
8. Lignes horizontales et verticales marquées

Réglementations du PLU

Sont interdits :

- les huisseries de couleur vive ne respectant pas la tonalité d'ensemble du site bâti existant
- la fermeture des galeries mâçonnaises
- les coffres de volets roulants apparents extérieurs
- les boiseries peintes de couleur ne respectant pas la tonalité du site
- les menuiseries / fenêtres, volets, portes et portails seront peintes de couleur uniforme et non vive

LES PRÉCONISATIONS

En réhabilitation, il convient de :

- poser des châssis ouvrants "à la française", avec subdivision par trois carreaux de préférence ou à carreau unique par vantail
- poser un châssis à un vantail à quatre carreaux ou à carreau unique pour des ouvertures de taille plus petite (combles, grenier)
- privilégier les volets bois ouvrants aux volets PVC : en effet, ces derniers ne peuvent être réparés.

S'il y a pose de volets roulants (cf. PLU), il faut :

- qu'ils ne soient pas apparents en façade
- qu'ils soient intégrés à la maçonnerie ou dissimulés derrière des lambrequins.

INFORMATION

Le coût écologique du PVC sur l'environnement est très important, même s'il semble être un matériau économique de prime abord. En effet, sa fabrication produit de nombreux déchets et sa combustion (notamment lors d'incendie) dégage des vapeurs toxiques. De plus, c'est un produit encore très peu recyclé (4% prévu pour 2010).

Certains pays (Allemagne, Suède) ont déjà interdit son utilisation.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour connaître **la réglementation** en vigueur pour vos fenêtres, consultez :
 - les articles 675 à 679 du code civil concernant les vues et percements d'ouverture
 - les articles R.111-16 et R.111-17 du Code de l'Urbanisme, concernant l'implantation des bâtiments d'une même parcelle, pour conserver un ensoleillement correct
 - les articles L.112-9 et R.111-9, 10, 11, 15 du code de la construction et de l'habitat, concernant l'hygiène, la composition et le confort intérieur
 - le règlement sanitaire départemental (RDS) qui fixe les prescriptions minimales d'hygiène, de salubrité et d'entretien des ouvrages
 - les DTU 36.1 et 37.1 pour la mise en oeuvre et les normes de produits (sous-classes P20, 23 à 26).
- **Pour en savoir davantage :**
 - suivant l'importance des travaux envisagés au niveau des ouvertures, il faudra soit faire une déclaration préalable, soit déposer un permis de construire
 - faites appel à un artisan ou une entreprise certifiée "Qualibat". Vérifiez qu'il est bien assuré.
 - consultez les sites des organismes suivants :
 - le Service Urbanisme de Mairie de Charnay-lès-Mâcon
 - le CAUE de Saône-et-Loire - Tél. : 03 85 69 05 25
 - l'espace info-énergie du CAUE de Saône-et-Loire - Tél. : 03 85 69 05 26 pour les aides financières accordées en cas de travaux d'amélioration et d'entretien en vue d'économiser les dépenses énergétiques
 - www.afnor.fr, pour les normes AFNOR
 - www.cstb.fr, pour les points réglementaires
 - www.batirenover.com, pour la rubrique "rénovation ou construction".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS !